

Compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2020

1 – Structures intercommunales et organismes divers - Désignation des délégués

– Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône – 1 titulaire - 1 suppléant

. Election du délégué titulaire :

MM. PROS Yves et MEILHEURAT Laurent déclarent leur candidature au poste de titulaire.

Ont obtenu :

PROS Yves	17 voix
MEILHEURAT Laurent	2 voix

M. PROS Yves ayant obtenu la majorité absolue est proclamé délégué titulaire.

. Election du délégué suppléant :

M. GAUDET Grégory déclare sa candidature au poste de suppléant.

Ayant obtenu la majorité absolue (17 voix), M. GAUDET Grégory est proclamé délégué suppléant.

– Syndicat intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain (SIEA) - 1 titulaire - 2 suppléants

. Election du délégué titulaire :

M. BONIN Michel déclare sa candidature au poste de titulaire.

Ayant obtenu la majorité absolue (16 voix), M. BONIN Michel est proclamé délégué titulaire.

. Election de 2 délégués suppléants :

MM. THIERRY Dorian et MEILHEURAT Laurent déclarent leur candidature aux postes de suppléants.

Ont obtenu :

THIERRY Dorian	17 voix
MEILHEURAT Laurent	16 voix

MM. THIERRY Dorian et MEILHEURAT Laurent ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés délégués suppléants.

– Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales – 1 titulaire

Mme MARTEL Isabelle déclare sa candidature au poste de titulaire.

Ayant obtenu la majorité absolue (16 voix), Mme MARTEL Isabelle est proclamée déléguée titulaire.

– Association « Animation et Loisirs à Neuville » - 2 titulaires

MM. GAUDET Grégory et THIERRY Dorian déclarent leur candidature en qualité de délégués titulaires.

Ont obtenu :

GAUDET Grégory	16 voix
THIERRY Dorian	16 voix

MM. GAUDET Grégory et THIERRY Dorian ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués titulaires.

– Association Familles Rurales (Crèche-Halte garderie « l'Arche des bambins ») - 2 titulaires – 2 suppléants

. Election de 2 délégués titulaires

Mmes ESPIN Carole, JARAVEL Mélissa et CLAIR-MONINOT Valérie déclarent leur candidature en qualité de déléguées titulaires.

Ont obtenu :

ESPIN Carole	15 voix
JARAVEL Mélissa	15 voix
CLAIR-MONINOT Valérie	4 voix

Mmes ESPIN Carole et JARAVEL Mélissa ayant obtenu la majorité absolue pour l'élection des délégués titulaires sont proclamées déléguées titulaires.

. Election de 2 délégués suppléants

Mmes MARTEL Isabelle et MONNIER Aurélie déclarent leur candidature en qualité de déléguées suppléantes.

Ont obtenu :

MARTEL Isabelle	15 voix
MONNIER Aurélie	15 voix

Mmes MARTEL Isabelle et MONNIER Aurélie ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamées déléguées suppléantes.

- Association « le Local » (Club des jeunes) - 3 titulaires - 3 suppléants

. Election de 3 délégués titulaires :

Mmes MONNIER Aurélie, ESPIN Carole, MM. GAUDET Grégory et JOLY Patrick déclarent leur candidature en qualité de délégués titulaires.

Ont obtenu :

MONNIER Aurélie	15 voix
ESPIN Carole	16 voix
GAUDET Grégory	15 voix
JOLY Patrick	5 voix

Mmes MONNIER Aurélie, ESPIN Carole et M. GAUDET Grégory ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués titulaires.

. Election de 3 délégués suppléants :

Mmes RIONET Rachel, MARTEL Isabelle, MICOLI Hélène déclarent leur candidature en qualité de déléguées suppléantes.

Ont obtenu :

RIONET Rachel	15 voix
MARTEL Isabelle	14 voix
MICOLI Hélène	15 voix
VERGER Alison	1 voix

Mmes RIONET Rachel, MARTEL Isabelle et MICOLI Hélène ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamées déléguées suppléantes.

- Association de gestion de la MARPA - 1 titulaire – 1 suppléant

. Election de 1 délégué titulaire

Mme MARTEL Isabelle déclare sa candidature en qualité de déléguée titulaire.
Ayant obtenu la majorité absolue (15 voix), Mme MARTEL Isabelle est proclamée déléguée titulaire.

. Election de 1 délégué suppléant

Mme MOISSENET Nadine déclare sa candidature en qualité de déléguée suppléante.
Ayant obtenu la majorité absolue (16 voix), Mme MOISSENET Nadine est proclamée déléguée suppléante.

- Désignation de correspondants et référents communaux pour différents organismes

Le **Conseil municipal**, à main levée,

- **DESIGNE** en qualité de correspondant auprès des organismes suivants :

<i>Organismes</i>	<i>Correspondants</i>
Prévention routière	<u>1 correspondant</u> M. PROS Yves
Défense nationale (conseiller municipal en charge des questions de défense)	<u>1 conseiller en charge des questions de défense</u> M. BONIN Michel
Commission Nationale Informatique et Libertés	<u>1 correspondante</u> Mme MONNIER Aurélie
Pandémie	<u>1 correspondante</u> Mme MOISSENET Nadine
Référent ambroisie	<u>1 référent</u> M. DUMONT Sylvain
Référent déploiement fibre optique (Syndicat intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain)	<u>1 référent</u> M. BONIN Michel

2 – Délégations du conseil municipal au maire pour la durée du mandat suite aux élections municipales de mars 2020 (Article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Les délégations sont exactement les mêmes que celles qu'avait Florent Chevrel. Il y en a 9 retenues sur 29 possibles.

Michel Chalayer donne lecture des délégations.

Le **Conseil municipal**, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme VERGER),
Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances du conseil municipal,

- **DECIDE**, en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, **de déléguer au maire**, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

➤ arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,
➤ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 5 000 € HT,

➤ passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes,

➤ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

➤ fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
➤ exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code,

➤ intenter au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les juridictions suivantes :

- saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (tribunal administratif, cour administrative d'appel, conseil d'Etat) pour les contentieux de l'annulation, les contentieux de pleine juridiction,

- saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales (tribunaux judiciaires, cour d'appel et cour de cassation, y compris pour les dépôts de plainte, avec constitution de partie civile).

➤ régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €,

➤ autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

3 – Indemnités de fonctions des élus suite aux élections municipales de mars 2020

Michel Chalayer explique que l'Etat a augmenté les indemnités de fonction. Il a été proposé de baisser de 25% les indemnités par rapport au montant fixé par l'Etat.

Un budget de 48000€ a été voté par l'équipe municipale sortante du mois d'avril 2020 (auquel l'équipe élue n'a pas pu assister).

Michel Chalayer détaille les indemnités brutes proposées : 1501,31 € pour le maire, 517,29 € pour les adjoints et 200,30 € pour les conseillers délégués. Cela représente un budget total de 49281 €, soit une augmentation de 2,7% par rapport au budget prévu.

L'accent est mis sur les écoles, le social et la communication par la mise en place de 3 conseillers délégués : Rachel Rionet (en soutien à Isabelle Martel), Grégory Gaudet (en soutien à Nadine Moissenet) et Aurélie Monnier, déléguée à la communication en lien direct avec le maire et le secrétariat de mairie.

Le Conseil municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions (Florent Chevrel, Valérie Clair-Moninot, Patrick Joly et Alison Verger),

- ACCEPTE la proposition ci-dessus.

4 – Eglise – Réfection de la toiture et du clocher – Demande de subvention à la Région au titre du programme « Développer et promouvoir la construction en bois local ».

Nadine Moissenet prend la parole pour expliquer le projet de réfection de la toiture et du clocher de l'église.

Un diagnostic aura lieu courant juillet pour aller au plus proche du clocher car il n'y a eu, pour l'instant, qu'une estimation à l'oeil nu.

Florent Chevrel précise qu'il faut faire appel au plan de ruralité qui permet d'obtenir 50% de subvention, soit peut-être 75000€. Le département de l'Ain débloque 1 million d'euros pour le patrimoine.

Michel Chalayer le remercie pour cette précision et reste à l'écoute pour avancer rapidement avec un maximum de subventions.

Yves Pros précise que le cabinet d'ingénierie du conseil départemental, rencontré la veille, est resté évasif sur les opportunités d'obtenir une aide du Conseil départemental à ce stade mais qu'il n'avait sans doute pas toutes les informations utiles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le maire à déposer une demande d'aide à la Région Auvergne-Rhône Alpes dans le cadre de son appel à projets intitulé « Promouvoir et développer la construction en bois local ».

5 – Eglise – Réfection du clocher – Convention de mécénat avec la Fondation d'entreprise Solidarités By Crédit Agricole Centre Est.

Madame MOISSENET, adjointe, rappelle le projet de réfection de la toiture et du clocher de l'église.

Puis, elle expose qu'en partenariat entre la municipalité précédente, l'association « Eglise Saint-Maurice » et la Fondation d'entreprise Solidarités by Crédit Agricole Centre Est, un projet de mécénat financier a été examiné et engagé, pour un montant de 10 000 €.

Le mécénat ne peut pas être versé à l'Association Eglise Saint-Maurice car celle-ci n'est pas habilitée à délivrer de reçu fiscal. La commune pourrait délivrer un reçu fiscal.

Florent Chevrel interroge Georges Baillet pour savoir pourquoi il est possible de faire cela maintenant en précisant que c'est la 3^{ème} fois que la demande est votée en Conseil municipal et qu'elle a déjà été annulée 2 fois. Georges Baillet répond que les directives de la Préfecture changent souvent et qu'il n'était pas possible auparavant d'avoir un mécénat direct avec une collectivité locale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention de mécénat à intervenir avec la Fondation d'entreprise Solidarités By Crédit Agricole Centre Est, sise à Champagne-au-Mont-d'Or (69410), pour un don financier de 10 000 € affecté à la restauration du clocher de l'église « Saint Maurice »,

Les travaux pourraient avoir lieu du printemps à juillet 2021.

Michel Chalayer conclut ce point en précisant que ce seront des travaux importants, surtout au niveau sécurité.

Informations du maire et des adjoints :

Michel Chalayer informe qu'un cambriolage a eu lieu à la mairie. Les malfrats cherchaient de l'argent. Aucun dossier n'a disparu. Ils ont volé le coffre, des tickets resto, du matériel informatique et la sono de l'harmonie. Une plainte a été déposée à la gendarmerie. Les dégâts sur les portes étaient importants.

Commissions : un règlement intérieur devra être fait et validé dans les 6 mois à venir. En attendant, les projets seront discutés en groupe de travail. Il est possible de rejoindre les groupes de travail et d'intégrer des personnes hors du Conseil.

Il faut rencontrer Michel Chalayer pour rejoindre un groupe de travail.

Nadine Moissenet informe qu'elle a visité l'école avec la directrice Mme Morrier. Elle félicite l'équipe municipale précédente qui a tout fait pour respecter les règles sanitaires.

Elle a été en contact avec André Bonne qui a annoncé que la fête de la musique n'aura pas lieu.

Michel Jeulin informe qu'une rencontre aura lieu la semaine prochaine avec Aintegra au sujet de la 2^{ème} tranche de travaux de la salle des fêtes. Une modification sera à apporter d'un point de vue technique.

Le 12/06 un tour des routes et des chemins sera fait avec Anne.

Florent Chevrel précise qu'un budget de 40000€ a été prévu pour la voirie et qu'une affaire est en cours avec M. Janichon pour récupérer du terrain qu'il s'est accaparé. Ce terrain doit servir à rejoindre le Centre équestre de la Côte à celui de MAJ Equitation qui est en construction Route de Vonnas.

Le maire lève la séance à 22 h.

Le maire,



Michel CHALAYER

La secrétaire de séance,



Aurélie MONNIER

